



# Médiation préventive

...c'est votre choix

La **médiation préventive** est un programme volontaire et non réglementé conçu pour aider à améliorer les relations syndicales-patronales et de promouvoir des solutions raisonnables pour les négociations collectives au Nouveau-Brunswick.

**Ce programme relève de la Direction des relations industrielles (Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail).**

La médiation préventive peut être obtenue dans les secteurs suivants :

- Comités syndicaux patronaux
- Formation sur les techniques de négociation raisonnée
- Formation commune
- Gestion stratégique des griefs
- Médiation des griefs
- Animation
- Consultation

### **Les comités syndicaux-patronaux...**

Elle permet aux représentants syndicaux et patronaux de se réunir pour traiter et régler des problèmes d'intérêt commun. Ils visent principalement la communication et le règlement commun de problèmes. Un médiateur rencontre les parties pour discuter des éléments d'un comité mixte productif, pour vous orienter dans votre cheminement et pour présider la réunion initiale, et elle offre des services consultatifs lorsque le comité est en place.

### **La formation sur les techniques de négociation raisonnée...**

Elle permet d'acquérir les principes de la négociation « raisonnée », qui se distingue de la négociation « positionnelle » habituelle. Les parties examinent ensemble les intérêts sous jacents des problèmes en cause, et elles proposent des options. Après avoir évalué les diverses options énoncées, les parties établissent des normes pour classer les options. La formation est offerte au cours d'un atelier de deux jours qui comporte des exposés, des négociations simulées et des discussions de groupe.

### **La formation commune...**

Elle permet aux dirigeants syndicaux et aux surveillants patronaux d'acquérir des compétences pour la résolution de problèmes. Le médiateur collabore étroitement avec les parties pour déterminer leurs besoins. Les cours portent sur les éléments suivants :

- Attitudes
- Communication
- Leadership
- Administration des griefs
- Rôles et responsabilités

### **Gestion stratégique des griefs...**

Cet atelier d'une journée donne un aperçu clair des différents types de griefs, des causes profondes des griefs, et surtout de la façon efficace de gérer les griefs au cours du cycle de négociation. L'atelier présente également une formation efficace en matière de communication, ainsi que des renseignements sur le processus de médiation des griefs et des renseignements sur l'arbitrage.

Enfin, une présentation condensée sur la formation sur les techniques de négociation raisonnée est incluse afin de donner aux participants une introduction de base à ce processus alternatif de règlement des différends.

### **La médiation des griefs...**

Elle prévoit le concours d'une tierce partie pour régler les griefs avant qu'ils soient présentés à l'arbitrage. Il s'agit d'une option informelle et peu coûteuse par rapport à l'arbitrage. On a constaté que la médiation des griefs permet non seulement de régler les griefs, mais aussi de traiter les situations à l'origine des griefs. L'arbitrage comporte une décision exécutoire prise par une tierce partie, tandis que la médiation des griefs permet aux deux parties directement concernées de décider les résultats. Le processus met l'accent sur la résolution des problèmes, plutôt que sur l'approche gagnant-perdant.

### **L'animation...**

Elle prévoit l'aide qu'apporte les médiateurs en vue de mettre en œuvre des initiatives syndicales-patronales telles que la négociation raisonnée. Le médiateur offre une rétroaction continue sur le processus et sur l'atteinte des objectifs.

### **La consultation...**

Elle est offerte, de même que des conseils, par les médiateurs pour des problèmes spéciaux qui peuvent perturber les relations entre les parties d'une convention collective.

## **La médiation préventive est :**

### **Volontaire**

Il s'agit d'une aide non réglementée qui est offerte au patronat et au syndicat.

### **Concertée**

Elle aide le syndicat et le patronat à trouver des solutions communes aux problèmes qui perturbent leurs relations quotidiennes.

### **Peu coûteuse**

Elle ne coûte généralement que le prix de location des locaux utilisés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

**Direction des relations industrielles**  
Éducation postsecondaire, Formation et Travail  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

Téléphone : 506-453-2261  
Télécopieur : 506-453-2678  
Courriel : [ir.ri@gnb.ca](mailto:ir.ri@gnb.ca)

[www.gnb.ca/travail](http://www.gnb.ca/travail)